



## TAXE D'HABITATION

DÉPARTEMENT  
ESSONNE

## AVIS DE DÉGRÈVEMENT (1)(2)

COMMUNE  
BRUNOYSERVICE  
EXPÉDITEUR ►C.D.I. YERRES EST  
2EME SECTEUR  
2 RUE DU STADE  
91335 YERRES CEDEX

M OU MME REVELLAT, PHILIPPE

TRÉSORERIE

TRÉSORERIE DE BRUNOY

7 RUE EYNETTE

91460 MARCOUSSIS

Intérêts moratoires (3) LIEU DE L'IMPOSITION 0003 B IMP DE BRIE  
BRUNOY

Date de la réclamation :

29/11/2004

YERRES

Le

01/01/2005

Références à l'imposition		Montant de l'impôt	Dégrèvement accordé (4)	Impôt ramené à
Année 1	N° de Référence 2			
2004	0491739321161	717 E	717 E	0 E

Madame, Monsieur,

Il vous a été accordé un dégrèvement dont le montant est indiqué ci-dessus, colonne 4.

Si vous avez déjà payé l'impôt dont il s'agit et si vous n'êtes redevable d'aucune somme à la trésorerie désignée ci-dessus, la somme allouée en dégrèvement vous sera remboursée. Toutes indications utiles vous seront données ultérieurement par le trésorier, sans démarche particulière de votre part.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur des Services Fiscaux  
et par délégation
  
**Chantale BEUF**  
 Contrôle des Impôts

(1) Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts indiqué ci-dessus, un droit d'accès et un droit de rectification.

(2) Cet avis doit être revêtu du cachet du service expéditeur et de la signature de l'agent ayant délivré le présent document.

(3) Intérêts moratoires (extrait de l'article L. 208 du Livre des procédures fiscales).

Quand l'État est condamné à un dégrèvement d'impôt par un tribunal ou quand un dégrèvement est prononcé par l'administration des impôts à la suite d'une réclamation tendant à la réparation d'une erreur commise dans l'assiette ou le calcul des impositions, les sommes déjà perçues sont remboursées au contribuable et donnent lieu au paiement d'intérêts moratoires dont le taux est celui de l'intérêt légal. Ces intérêts courent du jour du paiement. Ils ne sont pas capitalisés.

(4) L'article 1965 L. du Code général des impôts prévoit que les sommes inférieures à 8 € ne sont ni dégrévées, ni restituées.

ESSONNE  
TEL : 01 69 49 70 21

AVIS DE DÉGRÈVEMENT  
C.D.I. TERRES EST

RECEPTION DU PUBLIC  
LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15  
ET SUR RDV JUSQU'A 17H00

2 RUE DU STADE  
91335 YERRES CEDEX

M OU MME REVELLAT PHILIPPE

Affaire traitée par :  
2EME SECTEUR

129 BOULEVARD PASTEUR

REGULARISATION DU PAIEMENT :  
TRESORERIE DE BRUNOY

94360 BRY SUR MARNE

X

Intérêts moratoires

0003 B IMP DE BRIE  
BRUNOY  
LIEU D'IMPOSITION :

Date de la réclamation : 15/11/2006

YERRES

Le

25/11/2006

Référence à l'imposition		Montant de l'impôt		Dégrèvement accordé		Impôt ramené à	
Année 2006	N° de Référence 0691737323386	783	E	783	E	0	E

Madame, Monsieur,

Vous m'avez adressé une réclamation concernant l'imposition désignée plus haut. Après un examen attentif, j'ai décidé d'accepter votre demande et de vous accorder un dégrèvement.

Le montant dégrèvé vous sera automatiquement remboursé :

- Par l'envoi d'une lettre-chèque si vous avez déjà payé cet impôt et si vous êtes à jour de vos paiements
- En tenant compte des sommes éventuellement dues.

Vous pouvez également vous adresser au conciliateur fiscal de votre département pour lui faire part de toutes difficultés survenues dans le traitement de votre demande. Je me tiens à votre disposition pour toute question sur ce courrier et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
**Chantale BEUF**  
Contrôleur des Impôts

La charte du contribuable des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Intérêts moratoires (extraits de l'article L. 208 du Livre des procédures fiscales)

Quand l'Etat est condamné à un dégrèvement d'impôt par un tribunal ou quand un dégrèvement est prononcé par l'administration à la suite d'une réclamation tendant à la réparation d'une erreur commise dans l'assiette ou le calcul des impositions, les sommes déjà perçues sont remboursées au contribuable et donnent lieu au paiement d'intérêts moratoires dont le taux est celui de l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du code général des impôts. Ces intérêts courent du jour du paiement. Ils ne sont pas capitalisés.